

Date de dépôt : 29 mai 2012

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2011

Rapport de majorité de M. François Lefort (page 1)

Rapport de minorité de M. Roger Deneys (page 37)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. François Lefort

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève s'est réunie en deux occasions, les 4 et 18 mai 2012, sous la présidence de M. Florian Gander.

Les travaux se sont tenus en présence de représentants du département pour tout ou partie des débats : M^{me} Isabel Rochat, conseillère d'Etat (DSPE), M^{me} Béatrice Stuckelberg, secrétaire générale adjointe (DSPE), M. Marc Brunazzi, direction administrative et financière (DSPE), M^{me} Myriam Garbely, adjointe scientifique, service de l'énergie (DSPE).

Les procès-verbaux ont été tenus consciencieusement par M. Christophe Vuilleumier auquel nous exprimons notre reconnaissance.

Audition de MM. Marcel Ruegg, directeur Finances, et Jean-François Jordan, responsable Controlling et planification des SIG

En préambule, M. Ruegg demande à ce que la présentation remise aux commissaires ne soit pas jointe au procès-verbal en raison d'informations confidentielles.

Il explique ensuite le contexte. Les entreprises électriques européennes ont planifié de nouveaux moyens de production en 2007 et en 2008, notamment des centrales thermiques. Ces outils de production sont arrivés sur le marché en 2010, concomitamment avec le pic de production des énergies renouvelables. Il en a résulté une surproduction d'électricité en Europe au cours de 2011. Les prix de l'énergie, depuis 2008, se sont donc fortement réduits même si le pétrole a augmenté. Le prix de l'électricité est cependant resté relativement stable pour les consommateurs. Cette surproduction a créé de nombreux problèmes pour les entreprises européennes puisque ces nouvelles centrales ne sont pas rentables compte tenu du prix du gaz. Ces entreprises ont dès lors dû faire de grosses dépréciations. Alpiq a ainsi dû procéder à un 1,6 milliard de dépréciation. Cette situation a toutefois été profitable pour les SIG en 2011, puisque les SIG ont acquis 15,05% d'actions de la société EDH, ce qui, à long terme, devrait permettre un accès direct à la production. Cela sécurisera une partie de l'approvisionnement. Cette société produit 15% de la consommation du canton.

Les SIG ont gardé une part du marché électrique importante en 2011, à hauteur de 99%, mais cette tendance va diminuer car la concurrence est très agressive.

Les travaux d'installation solaire sur Palexpo sont terminés et la production est de 4,2 MW/h. Il s'agit de la plus grande centrale solaire de Suisse. Le programme Eco21 est parvenu au tiers de l'objectif de 150 GW/h. Les investissements se montent à plus de 200 millions. Les SIG profitent des travaux dans le canton pour renouveler leur réseau.

En ce qui concerne le thermique, on enregistre 12% de baisse des volumes en raison de la température qui a été très douce en 2011.

La consommation en eau diminue, une tendance engagée il y a déjà plusieurs années et qui vient compenser l'augmentation de la population.

Une baisse du volume de déchets traités aux Cheneviers est aussi constatée. En raison de la fermeture des gravières en France voisine, il y a de plus en plus de graviers dans l'Arve qui empêchent le passage des barges depuis le quai d'embarquement de la Jonction jusqu'aux Cheneviers, ce qui nécessitera un dragage du fleuve.

En ce qui concerne les télécoms, un quart de la population profite des services basés sur la fibre optique.

Le programme d'assainissement énergétique du siège des SIG vise à la neutralité énergétique du site. La première étape est terminée et les bâtiments sont maintenant au niveau Minergie.

Alpiq a eu une très mauvaise année et les décisions fédérales de sortie du nucléaire ont également pesé dans le contexte de cette année. De 2000 à 2008, le prix de l'électricité a augmenté régulièrement, ce qui a généré des gains importants par le biais du trading sur l'énergie. Le marché est très volatil. Alpiq a présenté un plan de restructuration avec une diminution drastique des effectifs. Les SIG enregistrent une perte comptable de 73 millions, ce qui préfigure une diminution des dividendes dans les années futures. Les revenus de la soultte vont encore être touchés pendant trois ou quatre ans par les SIG mais le dividende ordinaire 2012 est déjà quatre fois moindre que le dividende 2011.

Il y a eu une hausse de la taxe d'épuration en janvier 2011, ainsi qu'une baisse des tarifs pour l'utilisation des réseaux électriques, composée d'une baisse sur la basse tension accompagnée d'une hausse sur les moyennes tensions. Avec la loi sur l'approvisionnement de l'électricité, il n'est plus possible d'avoir des vases communicants entre les tarifs basse et moyenne tension, ce qui entraîné une révision à la hausse de ce dernier et de vives réactions des entreprises clientes, compte tenu de la crise économique de 2011.

Les charges d'exploitation sont en-dessous de la cible et les objectifs environnementaux et sociaux n'ont pas tous été atteints.

Le résultat, hors consolidation, est similaire à celui de 2010 et est supérieur à ce qui avait été budgété. Le résultat sur les marchés est, quant à lui, meilleur que ce qui avait été envisagé et l'excédent permet de proposer aux clients des prix inférieurs à ce qu'ils devraient être. Les charges d'exploitation sont au niveau de 2010 grâce à des dissolutions de provision entraînant 5 millions d'effets extraordinaires.

Par ailleurs, il y a eu un certain nombre d'amortissements directs et l'engagement sur la caisse était encore très important en 2011. Le résultat net est de 83 millions. Les 373 millions sont largement impactés par l'acquisition d'EDH et le cash-flow est négatif, entraînant un endettement. Les SIG sont en phase de développement, ce qui conduit à une augmentation des effectifs avec également une régularisation d'un certain nombre d'intérimaires. Les SIG retrouvent le niveau des effectifs de 2008.

Les SIG ont répondu à une demande de l'ICF qui n'était pas d'accord sur la dépréciation qui avait été faite par les SIG sur les activités régies par le principe du pollueur-payeur. En réponse à la Cour des comptes, qui s'inquiétait d'éventuelles subventions croisées, la dette économique a donc été calculée pour chaque unité d'affaires.

Concernant l'électricité, la consommation est stabilisée depuis trois ans en raison des conditions climatiques, d'un effet économique et des mesures Eco21 qui ont permis d'économiser 21 GW/h en 2011. Une perte de marché dans le futur est estimée à 15% des clients éligibles, en raison de la concurrence.

Concernant les volumes de gaz et de thermique, 2011 a été une année très douce et les nouveaux raccordements continueront ces prochaines années. Depuis 2011, avec le raccordement au réseau GLN, les SIG commencent à vendre du froid et cette offre devrait s'étendre ces prochaines années en fonction des nouveaux projets.

Concernant l'eau et la valorisation des déchets, il est constaté une diminution des ventes d'eau en raison également du climat. En 2011, 240 000 tonnes de déchets ont été incinérés.

Par rapport à 2010, il est possible d'enregistrer un très fort effet volume, plus marqué pour l'électricité avec une baisse des tarifs. Le système de péréquation permet d'équilibrer cet effet et il y a encore une réserve permettant de garantir de futures baisses de tarifs. Les tarifs devraient ainsi diminuer en 2013.

Concernant l'évolution des fonds de péréquation, en 2010, le Tribunal fédéral a mis à la charge des consommateurs le coût de la régulation. Cette décision impacte passablement le coût, à hauteur de dix millions. Le fonds de péréquation permet de compenser cette tendance.

Les achats d'énergie sont moindres que ce qui avait été escompté. Concernant l'effectif moyen, il est en dessous du budget dans l'ensemble des pôles/directions.

Les charges d'exploitation sont au même niveau qu'en 2010. Les variations, notamment les activités de services qui ne sont pas capitalistiques, ont impacté ces charges. Les objectifs économiques, sociaux et environnementaux pour lesquels les collaborateurs sont intéressés impactent également ces charges.

Le sponsoring porte sur les mêmes entités et la FEDRE a reçu 15 000 F au début 2012. La reconduction de ce sponsoring est en réflexion.

La redevance comporte également les subventions dont profitent les clients dans le cadre d'Eco21. Les incitations ont été versées aux entreprises en 2012 pour les efforts faits en 2011.

Concernant les amortissements, les charges et les produits financiers, les SIG ont amorti les frais d'étude de la CCF qui ne sera pas réalisée dans les cinq ans.

Les produits financiers sont stables et les taux d'intérêt sont extrêmement stables. M. Ruegg différencie encore les activités en monopole et les activités en concurrence et remarque que le résultat net est de 25 millions pour ce secteur. La marge au niveau de l'électricité est stable puisque les contrats ont été signés en 2009 avec un résultat net qui est redistribué aux clients afin de lutter contre la concurrence. La marge de 5% permet de garder des tarifs relativement bas.

En ce qui concerne le gaz, l'acheminement du gaz va être régulé, alors que, en ce qui concerne la production, le marché va être libéralisé pour les gros clients. Il est possible qu'une commission du contrôle du gaz soit créée par la Confédération, ce qui représenterait le pendant de l'Elcom. L'année 2009 était une très belle année et la marge issue de cet excédent a été utilisée pour éviter de monter les tarifs.

En ce qui concerne la chaleur, les coûts sont liés à Eco-climat, à la CCF et à d'autres activités sans revenus qui plombent cette unité. Ce domaine connaît de gros investissements, ce qui explique le déficit.

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, la tendance est négative en raison de la diminution de la consommation, alors que certaines charges présentent des coûts fixes.

Les investissements sont largement inhérents à la distribution électrique, et le thermique et le solaire font irruption dans le panel des investissements, comme les réseaux de chaleur à basse température, ce qui implique qu'il est possible d'utiliser de plus en plus d'énergies renouvelables. Les investissements dans les eaux usées sont en baisse pour le moment.

L'endettement en 1997 se montait à un milliard, à 250 millions en 2007 et à plus de 600 millions à présent avec le projet EDH. L'endettement va s'accroître en raison des investissements et de la recapitalisation de la CAP que les SIG doivent faire. La CAP présente un déficit de couverture qui se monte à 800 000 F selon les normes IFRS. L'engagement sur la caisse de retraite (CAP) était encore très important en 2011.

Le résultat net est de 83 millions. Il remarque que les 373 millions d'investissements financiers sont largement impactés.

Le périmètre de consolidation des SIG compte 17 sociétés, soit une société par projet. La société SIG en France voisine a été mise en stand-by en raison de la guerre entre les sociétés et du dumping qui est en cours. Cette décision est tombée par hasard au même moment où les malversations du responsable furent connues.

L'impact de Alpiq est de -138 millions. Alpiq va encore peut-être réserver des mauvaises surprises. Les bénéficiaires à Genève sont de 33 millions et sont relativement stables, et les activités à l'extérieur présentaient un impact très fort, avec -73 millions.

Questions des commissaires

Un commissaire (S) déclare qu'il refusera les comptes des SIG à cause d'EDH, cela même si la FEDRE a vu sa subvention diminuée. Il aimerait par ailleurs avoir un bilan total des investissements faits dans le projet CCF. Il demande également quels sont les autres actionnaires d'EDH. Il rappelle encore que ces entreprises ont besoin de liquidités en raison du prix de l'électricité et il se demande si la position minoritaire des SIG ne pourrait pas les conduire à la même situation qu'Alpiq. Il aimerait avoir la liste détaillée de tous les ouvrages d'EDH.

M. Ruegg déclare qu'EDH est une holding suisse qui possède des barrages sur le Rhin et dans le Haut-Valais et qui a un réseau de basse distribution dans le Haut-Valais et dans le bas Wurtemberg. C'est la société allemande ENBW qui possédait 83% d'EDH qui a eu des problèmes en raison de l'arrêt de plusieurs de ses réacteurs nucléaires et de la problématique conjoncturelle des centrales thermiques. ENBW a diminué sa participation à EDH à 67%. Les SIG ont une place au conseil d'administration d'EDH ainsi qu'un contrôle plus important que sur Alpiq. Le but est d'avoir un accès direct à des outils de production. Des outils de production stables et ne produisant pas de CO₂ présentent un intérêt important. EDH a la même taille que les SIG et est fortement axée développement durable. Si ENBW souhaite vendre plus en raison de ses difficultés, les SIG auront alors une très belle opportunité. Des accords non contraignants ont été signés entre ENBW et les SIG qui ont la possibilité de faire une proposition de rachat sur les parts cotées en bourse. Cela impliquerait dès lors la possibilité d'accéder aux barrages grâce à une convention d'actionnaires. ENBW qui représente 20 milliards par an souhaitait avoir un partenariat avec une société suisse. L'acquisition d'EDH a été effectuée alors que le prix de marché était de 8 cts/kWh et que les conditions étaient donc extrêmement favorables. Cette opération vise à atteindre les objectifs d'amélioration de l'indépendance en

approvisionnement électrique de SIG. Les délais pour faire cet achat étaient très courts, soit moins d'un mois.

Un commissaire (S) déclare que ces 15% représentent 400 millions et il se demande comment les SIG feront pour financer une participation supplémentaire.

M. Ruegg répond que c'est une stratégie à long terme. Si cette prise de participation se fait, il y aura des partenaires partageant les mêmes buts que les SIG. L'évaluation des fonds propres d'Alpiq est de 735 millions et les SIG n'ont pas les moyens d'accéder aux outils de production. Seule la sécurité est garantie avec Alpiq et non le prix. Aucune décision n'a été prise par le conseil d'administration mais il sera possible de désinvestir pour réinvestir.

Un commissaire (S) déclare qu'ENBW a deux centrales nucléaires à démanteler, ce qui représente un coût important.

M. Ruegg acquiesce mais il rappelle que les SIG n'ont pas de participation dans ENBW.

Un commissaire (Ve) espère que la situation ne sera pas pire dans le futur. Il ne comprend pas pourquoi le prix de l'approvisionnement risque d'augmenter, alors qu'il a été expliqué que le prix de vente devrait encore baisser en 2012.

M. Ruegg répond qu'une partie de la consommation en 2011 a été couverte par l'exercice 2008. Il rappelle en effet que les prix étaient en constante augmentation. A l'époque le coût était à 12 centimes le KW/h alors qu'à présent, il est de 8 centimes. Compte tenu de cela et des prix de l'euro, le prix de l'approvisionnement risque d'augmenter.

Un commissaire (Ve) remarque que les tarifs pour 2012 vont toutefois encore descendre. Il en vient à Eco21 et il remarque que les SIG n'auront donc plus de moyens à mettre dans ce programme en raison de cette baisse tarifaire. Il ajoute que les SIG demandent en définitive à la communauté de payer Eco21.

M. Ruegg rappelle que les SIG sont régis par des lois fédérales qui incitent les entreprises à adopter les principes de développement durable. Il ajoute que les tarifs sont également fixés par l'Elcom qui n'impose pas de mesures incitatives. Il mentionne que les SIG ne peuvent donc pas faire payer Eco21 par le tarif et c'est pour cette raison que ce programme, qui était payé par la soultte, n'est pas assuré pour le futur.

Un commissaire (Ve) demande ce qu'il en est des investissements qui ont été faits sur la CCF.

M. Ruegg répond qu'il ne s'agissait en 2011 que la phase d'étude.

Un commissaire (Ve) demande ensuite quelle est l'importance de la concurrence.

M. Ruegg répond qu'elle est de 1%.

Un commissaire (Ve) demande si une part des déchets échappe aux SIG.

M. Ruegg répond que la baisse des déchets incinérés aux Cheneviers relève finalement de la qualité du tri. Il ajoute que l'ensemble des déchets, si ce n'est les déchets triés, sont envoyés aux Cheneviers.

Un commissaire (PDC) évoque le FPPA et remarque que ce fonds sera tari en 2014, et il s'étonne que l'on n'ait pas imaginé de procéder au financement d'un nouveau fonds.

M. Ruegg répond qu'il n'y aura pas de hausse tarifaire avant 2015. Il ajoute que l'incitation par le biais du tarif n'a pas été acceptée par l'Elcom qui ne l'a par ailleurs pas refusé. Il pense que ce pourrait tout de même être une mesure pouvant être prise. Il déclare ensuite que les SIG ont des moyens pour lisser les tarifs, sans ce fonds de péréquation.

Un commissaire (L) déclare tout d'abord que la manière de consolider les comptes des SIG ne correspond pas à la loi sur l'administration et à la loi sur les SIG. Il mentionne ensuite que la seule référence qui est faite à la consolidation provient de la présentation du Conseil d'Etat.

M. Ruegg déclare que les comptes individuels de SIG sont les comptes consolidés de SIG. Il ajoute que l'entièreté des activités entreprises est contenue dans ces comptes. Il remarque encore que la consolidation se fait par équivalence.

Un commissaire (L) déclare alors que les SIG doivent faire l'objet d'un contrôle particulier de la part du parlement qui doit évaluer l'ensemble des risques. Il ajoute être étonné qu'il n'y ait pas une présentation plus complète sur le risque inhérent à la prise de participation des SIG dans EDH. Il ajoute que l'un des risques relève des barrages.

M. Ruegg répond que les barrages sont les plus beaux actifs.

Un commissaire (L) déclare que l'un des barrages valaisan va être vidé cette année afin de contrôler les turbines et il remarque qu'il y a un discours en cours sur la fatigue et l'obsolescence des barrages. Il rappelle en outre que les centrales nucléaires arrêtées coûtent extrêmement cher.

M. Ruegg répète que les SIG n'ont pas de participation dans ENBW.

Un commissaire (L) remarque que les SIG veulent augmenter leur participation dans EDH et il répète être inquiet de constater l'absence d'éléments objectifs sur ces questions.

M. Ruegg répond qu'il n'y a pas d'autres comptes que ceux-là. L'entièreté des activités des entreprises détenues à 100% par SIG est contenue dans ces comptes. Il rappelle que jusqu'à il y a trois ans, les comptes des entités étaient également présentés mais il mentionne qu'il a été convenu, avec la commission et le conseiller d'Etat en charge, de s'en abstenir en raison de la concurrence qui commence à être vive.

Un commissaire (L) remarque qu'à la page 11 sont indiqués les charges et les produits financiers. Il ne s'explique pas la variation de 26 millions pour les produits financiers.

M. Ruegg répond que, pour pouvoir assurer la stratégie tarifaire, les SIG achètent à l'avance de l'énergie et des euros, puisque toutes les transactions sur l'électricité se font en euros. Il ajoute que des achats à terme d'euros sont donc faits et il remarque qu'à fin 2010 ces acquisitions ont été valorisées avec un différentiel de 26 millions. Il ajoute que les variations du taux d'intérêt sont précisées dans le projet de loi.

Un commissaire (L) remarque que ces informations se trouvent à la page 11 mais il constate que M. Ruegg ne répond pas à sa question. Il aimerait comprendre une telle différence.

M. Ruegg répond que ce sont des achats à terme et il explique que les SIG conservent donc ces produits jusqu'à terme. Il ajoute que le respect des normes IFRS implique cette valorisation, laquelle ne constitue pas un risque ou un gain futur. Il rappelle que les SIG ne spéculent pas sur ces produits. Il rappelle en outre que ces normes IFRS sont plutôt faites pour des instituts financiers ou des banques.

Un commissaire (L) remarque ensuite que les SIG achètent de l'énergie en euros et il imagine que la variation de l'euro entraîne une valorisation de la garantie. Mais il mentionne que si l'euro devait s'effondrer, le coût, dans une année, ne serait pas à zéro.

M. Ruegg déclare que la moitié des achats sont à terme. Il explique que les objectifs sont en l'occurrence fixés en fonction du cours du jour et il remarque que ce faisant, il est possible d'avoir une perte d'opportunité, mais il rappelle que les SIG ne spéculent pas. Il précise que les achats à terme n'ont pas de coût de couverture. Il ajoute que cela permet d'assurer un taux de change maximum et de bénéficier de la baisse. Il répète que le fait de se couvrir a entraîné, il est vrai, une perte d'opportunité ces dernières années.

Un commissaire (L) pense qu'il y a un risque qui n'est pas marginal et qui devrait être provisionné.

M. Ruegg répond que l'annexe 31 des états financiers donne le détail des différentes sensibilités. Il ajoute que la valorisation qui est indiquée dans ces états financiers (page 76) montre bien les risques et la comptabilisation qui est faite.

Un commissaire (L) remarque que ces chiffres montrent en effet une variation extrêmement importante d'une année sur l'autre.

Il demande ensuite comment les SIG parviennent à un coût de 450 millions pour la recapitalisation de la CAP.

M. Ruegg répond que le déficit de la CAP, pour la part SIG, présente un taux de couverture d'un peu plus de 70% à fin 2011. Il ajoute que les SIG n'ont pas la qualité d'entité publique et doivent donc recapitaliser à 100%, ce qui représente un montant de 360 millions à 450 millions.

Un commissaire (L) remarque que ce qui se passe dans les autres caisses peut laisser à penser que ces critères vont changer. Il suggère donc de provisionner vite et beaucoup.

M. Ruegg répond que le taux technique qui a été pris en compte est de 3,5% et il remarque que les changements d'espérance de vie ont été intégrés dans l'équation. Il ajoute que les hypothèses les plus conservatrices ont donc été choisies.

Un commissaire (L) pense que la rétribution des employés des SIG aura forcément un impact, ce d'autant plus que les SIG sont extrêmement généreux en ce qui concerne l'assurance-maladie.

M. Ruegg répond que les normes IFRS sont très prudentes à l'égard de la CAP et il déclare qu'une provision de 420 millions est inscrite dans les comptes. Il ajoute que le montant total est de 790 millions.

Un commissaire (L) demande ensuite ce qu'il en est de la diminution de 90 millions à 89 millions.

M. Ruegg répond qu'il s'agissait de provisions constituées en 2004 lors du vote sur les installations basses tensions, qui mettait à la charge des distributeurs les contrôles sur les installations de plus de vingt ans. Il ajoute que c'est pour cela qu'une filiale avait été créée (Securelec) et il remarque que l'estimation qui avait été faite s'est révélée finalement supérieure de 5 millions. Il évoque par ailleurs la note 20 et déclare que la fermeture du site de Châtillon a entraîné des obligations environnementales et il précise que l'estimation 2011 est moins importante à cet égard que l'estimation 2010.

Un commissaire (L) déclare ensuite que les résultats d'Alpiq plombent les résultats des SIG et il demande quels sont les risques de déprédation d'Alpiq.

M. Ruegg répond que c'est la raison pour laquelle Alpiq a réalisé des dépréciations très importantes avec toute la prudence et le conservatisme possible afin de ne pas annoncer de mauvaise surprise au marché en 2012.

Un commissaire (L) ne voit pas ce qui empêche les SIG de provisionner 200 ou 300 millions pour éviter un aggravement de la situation qui pourrait être occasionné par Alpiq.

M. Ruegg répond qu'en 2009 lors de la création d'Alpiq, les autres actionnaires ont valorisé Alpiq à hauteur de 13 milliards alors qu'EOSH l'a valorisé à hauteur de 8 milliards. Il mentionne que les SIG n'ont donc pas autant de pertes que les autres actionnaires. Il précise ainsi que la Romande énergie a dû procéder à des pertes comptables de 250 millions. Il rappelle que les SIG ne peuvent pas provisionner des risques futurs et il explique que, pour ce faire, il serait nécessaire que les SIG montrent aux auditeurs qu'ils ont une meilleure connaissance des risques d'Alpiq qu'Alpiq elle-même.

Un commissaire (L) déclare que rien n'empêche les SIG de croire que la situation d'Alpiq va continuer à se détériorer et il ne comprend pas pourquoi les SIG ne pourraient pas se prémunir contre cette évolution.

M. Ruegg répond que, dans ces conditions, les SIG ne pourraient pas avoir la certification IFRS, laquelle est nécessaire pour aller chercher des emprunts à bon compte.

Un commissaire (L) déclare avoir de la peine à accepter que le respect de normes implique d'avoir la tête dans le sac.

M^{me} Rochat déclare que le risque politique existe à hauteur des prises de participation des SIG dans Alpiq. Elle ajoute que ce risque est identifié et elle précise que les autres cantons sont également inquiets. Elle déclare que la réponse politique viendra le jour où le risque pris sera considéré comme trop important. Elle ajoute que c'est ce genre de considérations qui a poussé le Conseil d'Etat à prendre une participation dans EOSH.

Un commissaire (L) déclare que les réponses qui sont fournies justifieraient que la commission demande aux SIG de faire une simulation sur l'abandon des normes IFRS.

M. Ruegg répond que, pour le moment, la valeur d'Alpiq se trouve dans les fonds propres. Il ajoute que le respect des normes IFRS est inscrit dans la loi.

Un commissaire (L) déclare que le discours comptable est brillant mais il remarque que le discours politique ne joue pas.

M. Ruegg rappelle que les SIG connaissent bien la problématique d'Alpiq et il remarque que, si les SIG ont décidé d'investir dans d'autres moyens de production beaucoup moins sensibles au prix des matières premières, c'est également pour pouvoir répondre à cette situation. Il ajoute que c'est une alternative qui permettra d'envisager un retrait d'Alpiq, sans risque sur l'approvisionnement du canton.

Un commissaire (L) déclare que la notion de « sans risque » est un concept abstrait. Il répète que le problème d'Alpiq représente un problème immense qui peut coûter très cher. Et il se demande à nouveau s'il est nécessaire de conserver les normes IFRS.

M. Ruegg répond que la marge de manœuvre est nulle au niveau de la comptabilisation, ce qui n'est pas le cas dans la conduite de l'entreprise. Il rappelle que les actifs d'EOSH ont été valorisés par ailleurs au plus haut des prix de l'énergie, ce qui a engendré une soulte versée en plusieurs années, et ce jusqu'en 2017. Il ajoute que ces versements d'Alpiq permettent de financer un certain nombre d'actions.

Un commissaire (L) répond qu'il faudrait savoir jusqu'à quand Alpiq pourra verser ces montants.

M. Ruegg répond que pour le moment Alpiq a encore une bonne cotation et il déclare que le risque est faible.

M. Brunazzi déclare que les provisions ne peuvent être comptabilisées avec précisions sur les risques d'une société tierce. Il n'est pas sûr qu'un auditeur accrédite les comptes des SIG en raison de provisions de cette nature.

Une commissaire (L) évoque les fonds de péréquation pluriannuelle et demande à combien ils s'élèvent aujourd'hui.

M. Ruegg répond qu'au 31 décembre ils étaient de 68,7 millions, soit 22 millions pour la distribution et 41 millions pour l'énergie, le solde pour les taxes. Il ajoute que ces montants vont diminuer puisque le fonds sur l'énergie doit être dissous en 2015.

Une commissaire (L) demande ensuite quels seront les clients concernés par la baisse tarifaire.

M. Ruegg répond que c'est l'énergie dont il est question mais il mentionne que le détail par type de tarif n'est pas encore arrêté.

Une commissaire (L) demande si cet argent a déjà été utilisé.

M. Ruegg acquiesce et déclare que le remboursement en 2010 n'a pas été fait en raison de la décision de la Confédération de mettre à la charge des consommateurs les frais du système. Il précise que les SIG ont donc

compensé cette décision. Il déclare encore qu'il y a un certain nombre de clients qui ont conclu des prix de marché et il remarque que la baisse tarifaire ne concerne que ceux qui sont restés au tarif.

Une commissaire (L) remarque que l'artisanat et la petite industrie n'ont pas droit à ces baisses de tarif.

M. Ruegg répond que les clients qui ne sont pas éligibles sont presque tous en basse tension et il répète qu'il y a eu des baisses tarifaires à ce niveau. Il ajoute qu'ils seront tous concernés par ces diminutions en 2013 à quelques exceptions près.

Une commissaire (L) demande ensuite si les clients éligibles auront également des baisses de tarif. Elle se demande ce qu'il en est des nouveaux contrats.

M. Ruegg répond que les fonds de péréquation ne fonctionnent que pour le monde régulé. Il ajoute que les clients éligibles bénéficient d'offres au niveau du marché et donc d'une forte diminution du prix de l'énergie.

Une commissaire (L) demande si c'est la loi qui spécifie ces aspects.

M. Ruegg acquiesce. Il ajoute que les SIG font bénéficier les clients de leurs excédents de marge.

Une commissaire (L) demande ensuite quel est le calcul.

M. Ruegg répond qu'il y a une unité d'affaire spécifique qui a un rendement de 5% fixé sur cette activité, rendement validé par l'Elcom. Il ajoute que le surplus de bénéfice est transféré dans les fonds de péréquation.

Une commissaire (L) évoque encore les résultats de 66 millions de l'unité opérationnelle et elle demande si c'est le même raisonnement.

M. Ruegg répond que le résultat net est de 30 millions et il mentionne que cela correspond bien au rendement des capitaux engagés. Il rappelle que l'Elcom fixe comme règle que les tarifs 2011 doivent être arrêtés en fonction de 2009. Il ajoute que la part de rémunération autorisée, qui se nomme WAK, est affectée au total des actifs. Il précise que l'approvisionnement extraordinaire n'apparaît que deux ans plus tard.

Un commissaire (PDC) évoque les risques futurs liés à Alpiq et il déclare que la situation s'inscrit dans un cadre légal. Il remarque qu'il serait intéressant d'avoir les réflexions du conseil d'administration sur ces questions. Il ajoute avoir le sentiment qu'il faut dissocier le débat sur les comptes 2011 et cette question de risque. Il espère que certains groupes ne refuseront pas l'approbation de ces comptes à cause de cela.

Un commissaire (Ve) évoque le bilan consolidé et la participation dans les sociétés associées et il demande si celles qui ont eu des difficultés se reflètent dans le résultat.

M. Ruegg répond que c'est essentiellement la situation d'Alpiq qui se reflète ici. Il ajoute que la note 10 donne le mouvement de toutes les participations. Il évoque encore Gaznat et déclare que les coûts de développement lié aux forages ont été pris en compte puisque les SIG estiment qu'il n'y a pas de perspective à l'autre bout du lac.

Un commissaire (Ve) remarque que M. Mouchet avait signalé que le coût du forage à Noville était de 37 millions.

M. Ruegg répond que les SIG n'étaient qu'un participant parmi d'autres.

Un commissaire (Ve) évoque encore les prises de participation dans EDH et l'éolien et il demande si les 291 millions liés à EDH sont nets.

M. Ruegg répond que le coût total était de 354 millions, se décomposant notamment en 291 millions sur la valeur de cette société et 53 millions pour une avance sur un contrat d'électricité.

Un commissaire (Ve) remarque qu'il y a 33 millions pour l'éolien et il demande ce que sont les 50 millions de participation à d'autres sociétés.

M. Ruegg répond que les 53 millions sont des investissements.

Un commissaire (Ve) déclare ensuite qu'EDH ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

M. Ruegg acquiesce.

Un commissaire (L) remarque que l'achat d'une prestation à terme est une chose et que l'achat d'une participation à une entreprise en est une autre, et il demande pourquoi cumuler les deux.

M. Ruegg répond que c'est vrai que l'un est un actif financier et l'autre un actif lié à un contrat.

Un commissaire (L) ne comprend pas pourquoi cet actif n'est pas couvert alors que d'autres actifs le sont. Il pense que chaque achat d'électricité devrait être recensé.

M. Ruegg répond que c'est le cas.

Un commissaire (L) déclare que cela n'apparaît pas.

M. Ruegg répond que c'est dans les états financiers.

Un commissaire (L) demande si c'est le seul achat d'électricité à terme que les SIG ont réalisé.

M. Ruegg répond que c'est le seul achat bénéficiant d'un versement anticipé.

Un commissaire (L) demande alors où se trouvent les autres achats à terme.

M. Ruegg répond qu'ils n'apparaissent pas jusqu'au moment où il y a un décaissement.

Un commissaire (L) demande ensuite qui prend en charge les risques liés à ENDV.

M. Ruegg répond qu'il y a un contrat qui est réversible en cas de problème. Il ajoute qu'une faillite est totalement improbable.

M^{me} Rochat signale que le Bade-Wurtemberg garantit cette société et elle rappelle que c'est le Land le plus riche d'Allemagne.

Un commissaire (Ve) demande ensuite quelle est la valeur des investissements dans le photovoltaïque.

M. Ruegg répond que les investissements dans le solaire sont de 12,9 millions.

Un commissaire (MCG) demande s'il faut ajouter l'avance sur l'achat de l'électricité sur les dix ans. Il demande également à combien se monte le coût total.

M. Ruegg répond qu'il faut compter 43 millions par an.

Un commissaire (MCG) demande si l'augmentation de la participation des SIG à EDH entraînera un rabais supplémentaire.

M. Ruegg répond que l'intérêt de cette nouvelle participation serait de créer une convention d'actionnaires, permettant un accès direct aux barrages. Il ajoute que c'est l'avantage essentiel d'un EDH II.

Un commissaire (MCG) demande combien de pourcentages manquent.

M. Ruegg répond qu'il manque 17%. Il ajoute qu'il serait intéressant de réaliser cette opération avec des partenaires. M. Ruegg informe ensuite que les coûts de la CCF se sont montés à 4 millions et rappelle que les SIG avaient commencé à monter le plan d'affaire l'année passée. Il ajoute que ce plan d'affaire est en cours de validation auprès du conseil d'administration, lequel aimerait venir le présenter à la commission.

M^{me} Rochat déclare que ces normes comptables sont contraignantes et ne permettent pas de se prémunir contre les risques. Elle rappelle, cela étant, que l'Elcom surveille le tout, ce qui est tranquillisant. Elle ajoute que les SIG doivent suivre par ailleurs les remarques de la Cour des comptes mais elle

mentionne qu'il est vrai que les sujets qui ont été soulevés lors de cette séance sont pour elle une source d'inquiétudes.

Un commissaire (S) déclare que son groupe refusera les comptes des SIG pour 2011. Il ajoute qu'il y a des incertitudes liées à la conjoncture mais il mentionne que ce n'est pas nouveau. Il déclare par contre que l'épisode EDH n'est pas admissible aux yeux des Socialistes et il rappelle que ce projet ne faisait pas partie du budget des SIG. Il ajoute que le projet de la CCF permettait en outre un investissement de 200 millions dans l'économie genevoise.

Un commissaire (Ve) déclare que les investissements faits dans EDH le sont dans l'hydraulique. Il aurait préféré toutefois que cet investissement se fasse à Genève. Il a noté également qu'EDH ferait bientôt partie du périmètre de consolidation. Les Verts n'ont pas de raison de refuser ces comptes.

Un commissaire (S) rappelle que les deux projets n'étaient pas antinomiques et qu'il était possible d'accroître la production provenant de l'hydraulique. Il répète que le projet de CCF était cohérent.

Un commissaire (Ve) rappelle encore que les projets d'investissement dans l'énergie renouvelable sur le canton intéressent vivement son groupe et il aimerait voir des investissements conséquents dans ce domaine.

Un commissaire (PDC) déclare que la commission avait été fâchée par rapport à l'affaire de la CCF mais que le groupe PDC ne refusera pas les comptes par mesure de représailles. Les remarques et les inquiétudes apparaîtront dans le rapport. Il imagine en outre qu'il serait intéressant d'entendre le conseil d'administration des SIG sur le plan d'affaires.

Un commissaire (R) déclare que la décision du Conseil d'Etat à l'égard de la CCF n'a pas réjoui son groupe. Il déclare comprendre que l'acquisition d'EDH est une opportunité prise par les SIG et il préfère que ce soit une société genevoise qui soit propriétaire de ces barrages plutôt qu'une société étrangère. Il constate par ailleurs que les résultats nets de l'activité des SIG évoluent très peu, ce qui indique que les SIG continuent à travailler correctement, mais il déplore le résultat des sociétés associées et notamment d'Alpiq. Il mentionne toutefois que le Grand Conseil n'a guère de prise sur cet aspect. Il estime en outre que les comptes ont été bien présentés et déclare que son groupe acceptera ces comptes.

Un commissaire (L) remarque que la réponse faite à la question sur l'achat de prestations à terme cumulé à l'achat de participation ne peut que générer une certaine suspicion. Il ajoute que la question des normes comptables est un problème et évacue le problème vers le haut en laissant à l'Etat le soin de garantir les risques. Il rappelle encore qu'Alpiq présente des

risques majeurs et il espère que la loi sur la gouvernance va évoluer puisqu'il aurait voulu voir les administrateurs des SIG plutôt que les comptables. Il s'abstiendra sur ces comptes et interviendra au Grand Conseil.

Le Président déclare qu'il faudra auditionner le conseil d'administration des SIG.

Une commissaire (L) déclare qu'il y a peu de transparence sur la détermination des tarifs et notamment des tarifs de l'industrie. Elle ne pense pas toutefois pouvoir refuser ces comptes sous réserve des informations qui doivent encore être transmises.

Un commissaire (UDC) déclare que son groupe acceptera ces comptes qui ne présentent pas de problème. Il ajoute à l'égard d'EDH que la réaction était assez positive puisqu'elle assure une notion d'approvisionnement à long terme. Il évoque également la CCF et rappelle que son groupe a toujours été divisé sur ce projet et il pense que l'alternative qui a été proposée lui semble intéressante. Il pense en outre que les comptes reflètent un sérieux problème, soit celui d'Alpiq dont il faudra reparler.

Le Président déclare que le groupe MCG émet certaines craintes par rapport à Alpiq et un certain mécontentement à l'égard d'EDH tout en comprenant la logique de cette opération. Il rappelle la position de son groupe à l'égard de la CCF et il mentionne que le groupe MCG ne refusera pas ces comptes, tout en faisant des recommandations sur Alpiq.

Un commissaire (S) mentionne être très attaché à l'autonomie des établissements publics et il pense que l'abandon de la CCF pose le problème de cette indépendance à l'égard du Conseil d'Etat. Il rappelle que le budget 2011 ne prévoyait pas d'investir 300 millions dans une société allemande, laquelle était en recherche urgente de liquidités. Il rappelle en outre que cette société devra démanteler deux centrales nucléaires et il déclare qu'il est impossible de savoir ce qui se passera avec le reste du capital d'ENBV. Il pense que les incertitudes règnent sur ce dossier, et ce en raison des décisions du Conseil d'Etat.

Un commissaire (Ve) déclare que les achats à terme ne doivent pas être considérés comme une prise de participation. Il ne sait pas si cela peut être corrigé dans les comptes. Il signale encore que son groupe acceptera ces comptes.

M^{me} Rochat rappelle que l'affaire de la CCF n'a rien à voir avec les comptes. Elle ajoute que cet achat n'était pas planifié car ce n'était pas planifiable. Elle relève encore que les SIG ont investi massivement sur Genève au cours de l'année 2011. Elle évoque à cet égard Cadiom, les panneaux photovoltaïques sur Palexpo, le GLNation, Eco21 et elle pense que

ces projets locaux doivent être développés et soutenus. Elle rappelle en outre qu'EDH est une société suisse. Elle déclare encore qu'elle proposera une présentation sur les tarifs.

M. Brunazzi signale que les charges payées d'avance sont justes dans les comptes bien que mal expliquées dans le projet de loi. Il déclare encore qu'il n'est pas possible de prévoir un achat à terme d'obligations sur le marché dans un budget. Il déclare également qu'il existe dans les normes comptables internationales une option qui s'appelle « Passif éventuel » dont il lit le texte. Il précise que les « Passifs éventuels » ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en pied de bilan.

Un commissaire (L) suggère alors que cette commission propose d'appliquer la norme mentionnée par M. Brunazzi, ce à quoi la commission acquiesce.

Il est procédé aux votes.

Vote d'entrée en matière sur le PL 10951 :

En faveur : 12 (2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG, 1 S)

Abstention : 1 (1 S)

Vote sur le titre et le préambule :

En faveur : 11 (2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (2 S)

Vote sur l'article 1 :

En faveur : 10 (2 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 L)

Contre : 2 (2 S)

Vote sur l'article 2 :

En faveur : 10 (2 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 L)

Contre : 2 (2 S)

Vote sur l'article 3 :

En faveur : 10 (2 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 3 (1 L, 2 S)

Vote sur le PL 10951 :

En faveur : 10 (2 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 L)

Contre : 2 (2 S)

Au vu de ce qui précède, la majorité de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi.

Annexe :

Exposé des motifs du PL 10951, avec son annexe 1. Son annexe 2 est consultable en ligne dans le PL 10951 à l'adresse : www.geneve.ch/grandconseil/moteurPdf.asp?typeObj=PL&numObj=10951

Projet de loi (10951)

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2011

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 22 mars 2012,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève, ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont approuvés.

Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2011, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

a) résultat opérationnel consolidé du groupe	122 432 155 F
b) résultat net consolidé du groupe	-72 566 437 F
c) total du bilan consolidé du groupe	4 476 160 708 F

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de loi approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève (SIG) pour l'année 2011.

Lors de sa séance du 22 mars 2012, le conseil d'administration des SIG a adopté le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des SIG, ainsi que le rapport annuel de gestion des SIG comprenant les états financiers établis selon les normes IFRS, la situation des investissements et le compte de résultat analytique. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

Les comptes reflètent, en application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même, de ses filiales (Securelec SA, Compagnie Luminotechnique SA, et Services Industriels de Genève (France)) et de ses différentes participations mises en équivalence (Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP), EOS Holding, Gaznat SA, Cadiom SA, Swisspower Energy SA, Securelec Vaud SA, Enerdis Approvisionnement SA, ennova SA, Parc Eolien de la Grandsonnaz SA, Parc Eolien de la Montagne de Moutiers SA, Parc Eolien de la Montagne du Droit SA, Parc Eolien de la Montagne de Romont SA, Parc Eolien du Mont de Boveresse SA, Windpark Schwängimatt AG, Parc Eolien de St Brais SA, Parc Eolien de Delémont SA, TourNEvent SA, Verrivent SA, Windpark Jaunpass AG, EssairVent SA, Parco eolico del San Gottardo SA, SwissWinds Development GmbH, Gries Wind SA, Swisspower Renewables SA et PôleBio Energies SA).

1. Commentaires généraux

1.1 Préambule

L'étendue du mandat constitutionnel et légal confié aux SIG ne se limite pas aux prestations de service public au sens strict (fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité, de l'énergie thermique, traitement des déchets, évacuation et traitement des eaux usées, ainsi que prestations et services en matière de télécommunications). La loi leur impose également une participation active à la mise en œuvre de la conception générale en matière

d'énergie et autorise, pour ce faire, les SIG à fournir tout un ensemble de prestations d'intérêt général. En particulier, les SIG s'engagent dans la planification énergétique territoriale, le développement de nouvelles énergies renouvelables ainsi que les réseaux de distribution de celles-ci. Ils répondent aux exigences d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables inscrites dans la loi, notamment dans le domaine de l'électricité.

Il convient par ailleurs de relever que le cadre énergétique global a subi un changement important en 2011, suite à la catastrophe de Fukushima et à la décision du Conseil fédéral de sortir du nucléaire. Cette réorientation n'a pas eu d'impact sur les résultats 2011 des SIG. Les nouvelles orientations prises par le Conseil fédéral doivent encore être précisées pour l'avenir. Dans ce contexte, la politique énergétique menée depuis 1986 par le Conseil d'Etat et soutenue par le Grand Conseil, fondée sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, garde tout son sens et doit être poursuivie.

1.2 Ouverture du marché de l'électricité

Le cadre légal applicable dès 2009 à l'approvisionnement en électricité en Suisse est défini par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl, RS 734.7) et son ordonnance d'application (OApEl, RS 734.71), par les directives et décisions du régulateur, à savoir la commission fédérale de l'électricité (ElCom) et subsidiairement par les directives et recommandations de la branche électrique, soit l'association des entreprises électriques suisses (AES).

La LApEl a été adoptée le 23 mars 2007 et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Elle a pour objectif de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. Elle fixe également les conditions générales pour garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable, ainsi que pour maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur le plan international. La LApEl prévoit une ouverture du marché en deux étapes : une première étape partielle dès 2009 concernant les clients « éligibles » (c'est-à-dire dont la consommation d'électricité dépasse les 100 000 kWh/an), suivie d'une ouverture généralisée dès 2014. Cette seconde échéance pourrait cependant être reportée.

Pour ce qui est de la situation genevoise, le législateur a attribué, par modification de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève

(LSIG – L 2 35), la zone de desserte du canton de Genève aux SIG en tant que gestionnaire exclusif du réseau de distribution (monopole régulé).

Trois ans après l'ouverture du marché pour les clients « éligibles », la grande majorité de ces clients ont renouvelé leur confiance dans les SIG. En 2010, une majorité de ces grands clients ont choisi de quitter les tarifs régulés pour répondre à une offre de marché (57% de la consommation du canton). Parmi ceux-ci, 98% ont opté pour l'offre des SIG. En 2011, 12% supplémentaires ont choisi une offre de marché, dont 95% celle des SIG.

Il convient par ailleurs de relever que les SIG n'ont pas opté pour une stratégie agressive hors du canton de Genève, leur mission de service public étant destinée aux usagers genevois.

Les tarifs pratiqués par les SIG en matière d'électricité ont fait l'objet successivement d'une enquête de Monsieur Prix, d'un audit de la Cour des comptes et d'une analyse de l'EiCom. Les SIG se sont conformés aux instructions et aux recommandations de ces trois instances. Les baisses de tarifs d'acheminement et les remboursements qui s'en sont déjà suivis entre 2007 et 2011 ont permis de retrouver le niveau des tarifs 2006. A l'avenir, de nouvelles baisses des tarifs d'énergie sont envisagées. De surcroît, deux fonds de péréquation pluriannuelle (FPPA) ont été créés, l'un pour le secteur de l'approvisionnement et l'autre pour celui de la distribution de l'électricité. Ces fonds sont alimentés par les bénéfices éventuels de ces secteurs, leur rendement étant limité respectivement à 5 % et 4,25 %. L'utilisation des FPPA permettra aux SIG de limiter les fluctuations trop fortes d'une année sur l'autre des tarifs de l'électricité.

1.3 Performance environnementale

Les SIG inscrivent leurs activités dans le cadre du développement durable en améliorant continuellement leur performance environnementale et en adoptant la politique environnementale suivante :

- développer des installations de production d'énergie renouvelable;
- développer et promouvoir des produits et des services permettant à leurs clients de consommer mieux et moins, et ainsi de diminuer leur consommation énergétique et leur empreinte écologique;
- améliorer la performance environnementale de leurs procédés industriels;
- garantir la maîtrise de leurs impacts et risques environnementaux;
- promouvoir la biodiversité sur leurs sites.

L'engagement environnemental des SIG se concrétise notamment dans les projets et réalisations suivants :

- L'entreprise investit actuellement plus de 300 millions de francs dans des projets de production électrique liés aux énergies renouvelables. Les SIG se sont fixés des objectifs ambitieux pour 2015 : 110 000 ménages devront être alimentés en nouvelles énergies renouvelables (NER) au moyen du solaire (15 GWh), de l'éolien (365 GWh) et de la mini-hydraulique (20 GWh).
- En décembre 2011, les SIG ont acquis 15,05% du capital-actions de la société suisse Energiedienst Holding AG, dont le parc de production d'électricité est exclusivement composé d'ouvrages de production hydroélectrique situés sur le Rhin et en Valais.
- La liaison entre le réseau de chauffage à distance du Lignon et le réseau Cadiom a été construite. Par ailleurs, l'extension du réseau de chauffage à distance en direction de Meyrin s'est poursuivie. Une partie de l'infrastructure est d'ores et déjà en fonction, permettant d'alimenter environ 60 % des besoins de la commune de Meyrin.
- La mise en œuvre du Plan Solaire SIG se poursuit sur les sites des SIG ou en collaboration avec des partenaires externes. Les objectifs initiaux ont d'ores et déjà été dépassés. La puissance installée à fin 2011 est de 11 MW et elle sera de plus de 17 MW en 2012, notamment grâce à la mise en service, début 2012, de la centrale de Palexpo (4,2 MW, soit l'une des plus grandes centrales photovoltaïques d'Europe et la plus grande de Suisse). L'objectif initial était de 15 MW installés en 2015. Les SIG réfléchissent maintenant à faire évoluer leur gamme de produits Vitale Vert, Soleil et Génération pour permettre de financer cette augmentation de production.
- Les conditions de vent sur le canton de Genève n'étant pas favorables au développement de l'énergie éolienne, les SIG investissent au-delà de notre canton par l'acquisition de sites, via des sociétés locales et des partenariats avec des développeurs privés. En 2011, la première éolienne a été inaugurée à Gries (Valais) à près de 2500m, ce qui en fait l'éolienne la plus haute d'Europe.
- Un projet de nouvelle centrale hydroélectrique à Conflan, entre les communes de Chancy dans le canton de Genève et Pougny dans le Pays de Gex, est toujours à l'étude. Ce nouveau barrage fonctionnera au fil de l'eau et permettra de produire annuellement 120 GWh d'électricité renouvelable (140 GWh/a produit à Conflan -20 GWh/a de perte à Chancy-Pougny), ce qui équivaut à la consommation électrique d'environ

40 000 ménages. Ainsi, le projet de Conflan permettra d'améliorer l'autonomie énergétique genevoise d'environ 5 %. Sa mise en service est envisagée au plus tôt pour 2019.

- Dans le cadre de l'énergie thermique, le projet Genève Lac Nations et son équivalent à Versoix ont permis en 2011 de réaliser des économies d'électricité de plus de 6 GWh/an. A terme, le potentiel annuel de réduction des émissions de CO₂ est estimé à 8800 tonnes. Le potentiel thermique du lac Léman permettra ainsi non seulement de rafraîchir les bâtiments existant, mais également de chauffer à basse température les nouveaux bâtiments du quartier. Les SIG étudient maintenant la possibilité d'étendre ce type de projet au centre-ville et à la région de l'aéroport.
- Les dernières études menées conjointement entre l'Etat de Genève et les SIG confirment que le potentiel géothermique du canton de Genève est important et que la géothermie profonde a un rôle essentiel à jouer dans le panel des nouvelles énergies renouvelables à développer. L'élaboration d'un programme de prospection et d'exploration du sous-sol du bassin genevois a également été engagée. Ce programme permettra d'acquérir les données nécessaires pour mieux connaître le sous-sol profond et augmentera très sensiblement les chances de succès des projets de géothermie profonde.
- Le programme éco21, initié et piloté par les SIG a pour but d'économiser 150 GWh /an d'électricité, soit l'équivalent de 5 % de la consommation du canton de Genève, pour 2013. C'est un programme basé sur le volontariat. Les SIG amènent ici leur expertise, leur savoir-faire, leurs conseils et leur appui au financement de projets. A ce jour, l'implication d'une centaine de partenaires et de plusieurs milliers d'usagers genevois a déjà permis d'économiser 55 GWh d'énergie à fin 2011, soit l'équivalent de la consommation de 16 000 ménages.
- Depuis 2009, les SIG ont mis en place le programme Ecoclimat dans le but de favoriser les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le canton de Genève. L'unité Ecoclimat collabore avec les collectivités publiques, les entreprises et le secteur agricole en soutenant financièrement des projets d'optimisation énergétique. Les SIG rachètent des certificats CO₂ générés par ces projets. En 2011 plusieurs programmes ont été élaborés. Dans le cadre du premier d'entre eux, le programme Negawatt, une dizaine d'entreprises se sont engagées dans des projets thermiques permettant des économies de l'ordre de 2000 tonnes de CO₂. Des projets des SIG sont également en voie de certification par l'OFEV pour l'équivalent de 15 000 tonnes de CO₂.

- Entre 1996 et 2011, les SIG ont mené sur le site technico-administratif du Lignon de nombreuses actions qui ont permis de diminuer considérablement les consommations de froid (- 40%), de chaleur (- 20%) et d'électricité (- 30%). Ces actions concernent principalement le renouvellement d'installations, l'adaptation de la consommation d'énergie aux besoins réels et la sensibilisation des occupants aux économies d'énergies. L'objectif pour 2020 est d'atteindre la neutralité énergétique du site, et donc de compenser la consommation énergétique par de la production d'énergie renouvelable. En 2011, la consommation des bâtiments du site du Lignon a été réduite en dessous du seuil Minergie.
- Le CO₂ et les autres gaz à effet de serre sont au cœur de la politique environnementale des SIG. Les SIG se sont engagés envers la Confédération sur un objectif de réduction de 20% de leurs émissions de CO₂ à l'horizon 2012. Dans ce cadre, ils ont obtenu dès 2009 une exemption de la taxe sur le CO₂. Cet engagement implique la réalisation de mesures de réduction des émissions qui doivent permettre aux SIG d'atteindre leur objectif. Comme en 2010, le bilan 2011 est réjouissant, puisque les objectifs ont été dépassés. En considérant l'ensemble des gaz à effet de serre, SIG a diminué ses émissions d'un peu plus de 40% depuis 2004.
- En collaboration avec la fondation Nature & Economie, les SIG s'engagent à rendre à l'état naturel les abords de leurs sites industriels ou administratifs. Depuis 2005, près de 500 000 m² de terrain ont été renaturés. Ils favorisent la biodiversité et respectent les critères de certification de la fondation Nature & Economie. En 2011, les abords des barrages de Vessy et de Chancy-Pougny, ainsi que le périmètre du Poste HT de Renfile, soit environ 65 000m² ont été certifiés Nature & Economie. Ce projet va se poursuivre ces prochaines années.

2. Etats financiers

	2010	2011
Résultat opérationnel	123 670 836 F	122 432 155 F
Résultat net consolidé du groupe	122 942 568 F	-72 566 437 F
Total du bilan consolidé du groupe	4 287 011 998 F	4 476 160 708 F

Le résultat net du groupe SIG, c'est-à-dire comprenant l'impact des sociétés consolidées, s'élève à -73 millions de francs en 2011, ce qui représente une diminution de 196 millions de francs par rapport à 2010.

Ce résultat négatif est essentiellement le reflet des difficultés d'Alpiq. En effet, l'industrie énergétique européenne, dont le Groupe Alpiq, a été confrontée en 2011 à des conditions de marché défavorables : coûts élevés pour le combustible et prix de l'électricité bas, résultant de surcapacités de production. Le groupe Alpiq a dû, de plus, faire face à deux facteurs conjoncturels qui ont eu un impact significatif sur les résultats de cette année : un franc suisse particulièrement fort et une hydraulité inférieure à la moyenne dans ses nombreuses centrales hydrauliques en Suisse et à l'étranger.

Alpiq a ainsi vu son résultat net hors dépréciations baisser de 60% par rapport à 2010 à 258 millions de francs. De plus, Alpiq a dû procéder à des dépréciations comptables de plus de 1,6 milliard de francs ce qui a amené à une perte nette de plus de 1,3 milliard de francs.

Le résultat opérationnel des SIG est similaire en 2011 à celui de 2010, mais la contribution d'Alpiq au résultat consolidé est passé de + 50 millions de francs en 2010 à - 92 millions de francs en 2011. Les valorisations selon les critères IFRS des instruments financiers et de notre participation dans Gaznat ont également eu une influence négative de 52 millions de francs.

a) Produits

Les produits atteignent 1054 millions de francs en 2011, en hausse de 28 millions de francs par rapport à 2010 (+2,7 %). Cela tient principalement à :

- une augmentation de la taxe d'épuration des eaux usées au 1^{er} janvier 2011;
- une hausse des produits de l'électricité, conséquence de l'augmentation des coûts d'approvisionnement notamment; cette hausse a pu être absorbée par le fond de péréquation pluriannuelle, sans augmentation tarifaire; pour l'utilisation du réseau, les tarifs ont même été revus à la baisse au 1^{er} janvier 2011; les volumes d'électricité distribués sur le canton sont en baisse de 0,9 % en 2011, notamment grâce à l'impact d'éco21;
- une baisse importante des volumes de gaz (-12%), due principalement aux conditions climatiques, partiellement compensée par la hausse de tarifs au 1^{er} juillet 2011.

b) Achats d'énergie

Les achats d'énergie totalisent 444 millions de francs en 2011, en hausse de 19 millions de francs par rapport à 2010 (+ 4,5 %). Cette hausse concerne exclusivement le domaine de l'électricité et les mécanismes de péréquation pluriannuelle sur l'électricité ont permis de l'absorber sans augmentation de tarif.

c) Charges d'exploitation

En 2011, les charges d'exploitation atteignent 337 millions de francs, en baisse de 2 millions de francs par rapport à 2010 (-0,6 %). Les mouvements principaux par rapport à l'année précédente sont les suivants :

- diminution de provisions pour la Distribution Electricité de -6 millions de francs;
- augmentation des charges d'exploitation de l'activité Services des SIG de 2 millions de francs, qui suit l'augmentation de son chiffre d'affaires;
- développement des activités Telecom, Thermique et éco21 pour 2 millions de francs.

Ainsi, si l'on exclut les variations extraordinaires dont les principales sont mentionnées ci-dessus pour examiner les deux exercices à périmètre constant, on constate une stabilité des charges d'exploitation par rapport à 2010, la bonne maîtrise des coûts permettant d'absorber le renchérissement.

Faisant partie des charges d'exploitation, les charges du personnel augmentent de 6 millions de francs entre 2010 et 2011 (+ 2,5 %). L'augmentation (255 millions de francs en 2011 contre 248 millions de francs en 2010) est principalement due à la hausse des effectifs pour les activités en développement (Thermique, NER, Télécom et Services) et pour le réseau électricité grâce à la pérennisation d'intérimaires longue durée et l'engagement anticipé de monteurs après leur apprentissage. Les équivalents temps plein (ETP) augmentent ainsi (1607 ETP en 2011 contre 1581 en 2010, soit + 1,7%).

d) Amortissements

En 2011, le total des amortissements a augmenté de 5 millions de francs pour atteindre 116 millions de francs, soit une augmentation de 4,8 % par rapport à 2010. Cette hausse des amortissements reflète le haut niveau d'investissements de ces dernières années mais également les amortissements directs de certains actifs.

e) Charges et produits financiers

La valorisation des instruments financiers selon IAS 39 représentait un produit de 20 millions de francs en 2010, mais une charge de 6 millions de francs en 2011. Pour cette raison essentiellement, les charges financières sont en augmentation de 5 millions de francs par rapport à 2010 pour un total de 20 millions de francs. Les produits financiers sont en diminution de 21 millions de francs pour un total de 3 millions de francs. Le taux d'intérêt moyen sur la dette est légèrement supérieur à celui de 2010 à 2,08%.

f) Contribution des participations

La contribution des participations en 2011 s'est fortement dégradée en raison de la perte annoncée par Alpiq dont l'impact sur le résultat des SIG est de - 92 millions de francs. Par conséquent, la contribution des participations en 2011 est de - 99 millions de francs, alors qu'elle était de + 68 millions de francs en 2010.

Il faut noter que le dividende ordinaire de EOS Holding (20 millions de francs en 2011) et celui de SFMCP (1,8 million de francs en 2011) sont affectés au secteur de l'approvisionnement en électricité, ce qui contribue à baisser les tarifs de l'énergie électrique. La Cour des comptes avait salué cette mesure dans son rapport de 2009. Cette pratique n'est de loin pas la norme au niveau des entreprises électriques suisses.

g) Redevances

Les redevances versées aux collectivités publiques ont augmenté de 1 million de francs pour atteindre 79 millions de francs en 2011, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2010. Cette augmentation est principalement due à la hausse de redevances hydrauliques.

Les redevances pour l'utilisation du domaine public sont en baisse à 36 millions de francs en raison de la diminution des tarifs et des produits pour l'utilisation du réseau, base pour le calcul des redevances. Durant l'exercice 2011, les contributions des SIG aux collectivités publiques se décomposent comme suit :

<i>En millions de francs</i>	Etat	Ville de Genève	Autres communes	Confédération	Total
1) Redevances pour l'utilisation du domaine public	9	12	15		36
2) Fonds énergie des collectivités publiques	4				4
3) Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	5				5
4) Redevances hydrauliques	6				6
5) Nouvelles énergies renouvelables				13	13
6) Couverture des coûts résiduels des services-système				0	0
7) Subventions et autres redevances	16				16
Total des versements aux collectivités publiques	39	12	15	13	79

¹⁾ Le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public annuelle dû à l'Etat, à la Ville et aux Communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973. La redevance représente 5% pour l'Etat et 15% pour les communes des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, pendant l'exercice annuel considéré.

²⁾ Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève. 10% du produit facturé à l'Etat, à la Ville de Genève et aux communes genevoises sont attribués au fonds énergie des collectivités publiques. Ce fonds est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économies d'énergie.

³⁾ L'Etat perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 et aux articles 22 et

suivants du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 5 mars 2003.

⁴⁾ L'Etat perçoit des redevances annuelles pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, du 22 décembre 1916, et au règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droit d'eau, du 12 février 1918. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces redevances s'élèvent à 100 F par kW. Entre le 1^{er} mai 1987 et le 31 décembre 2010, elles s'élevaient à 80 F par kW.

⁵⁾ Conformément à l'article 15b de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport (Swissgrid) perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

⁶⁾ Conformément à l'article 31b de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl), disposition transitoire pour la période 2009 à 2013, la société nationale du réseau de transport facture individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système. Cette facturation est toutefois stoppée depuis l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 8 juillet 2010.

⁷⁾ Ce point du tableau ci-dessus intègre la subvention octroyée aux auto-producteurs et les redevances versées à l'Etat pour le financement du réseau secondaire de collecte des eaux usées.

L'entreprise répond seule de ses engagements financiers. De par la loi, l'entreprise est au bénéfice d'une exonération des impôts cantonaux et communaux.

h) Endettement

L'endettement SIG a augmenté de 262 millions de francs pour atteindre 628 millions de francs à fin 2011. Un emprunt de 280 millions de francs a été contracté pour l'acquisition à ENBW d'une participation de 15,05% de la société Energiedienst Holding AG.

i) Investissements

L'exercice 2011 a dégagé une capacité d'autofinancement de 224 millions de francs qui n'a pas permis de couvrir les activités d'investissements nettes totalisant 585 millions de francs.

Les activités d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 221 millions de francs en 2011 (232 millions de francs en 2010). Les investissements les plus importants ont été consentis pour :

- le renouvellement et l'extension des réseaux d'électricité, d'eau et de gaz;
- le développement du réseau de chauffage à distance;
- la construction de la liaison entre le réseau de chauffage à distance du Lignon et celui de Cadiom;
- le développement du projet « Fiber to the home » (FTTH), à savoir le raccordement des clients particuliers au réseau de fibre optique;
- le développement de projets photovoltaïques.

Les prises de participations dans des sociétés de production électrique en Suisse se sont élevées à 374 millions de francs (22 millions de francs en 2010), pour :

- la prise de participation de 15,05% dans Energiedienst Holding AG (EDH) ;
- le développement de projets éoliens.

j) Cash-flow libre

Le cash-flow libre de l'exercice se monte à -355 millions de francs en 2011 soit une diminution de 425 millions de francs par rapport au cash flow libre à fin 2010. Cette diminution est principalement due à l'acquisition des participations de la société EDH (montant brut 344 millions de francs) en décembre 2011, ainsi qu'à la hausse des engagements à long terme, participations et prêts, notamment dans des sociétés de projets éoliens des SIG.

3. Conclusion

La capacité d'autofinancement des SIG atteint 224 millions de francs en 2011, ce qui leur a permis de couvrir 38% de leurs activités d'investissement. Les SIG ont eu recours à l'emprunt pour financer le solde. L'endettement bancaire à fin 2011 s'élève ainsi à 628 millions de francs. La trésorerie de

l'entreprise est positive à 82 millions de francs. Eu égard au niveau actuel des fonds propres, cet endettement net de 546 millions de francs est acceptable.

La perte concédée en 2011 est principalement due aux difficultés d'Alpiq. Après deux années très favorables, les perspectives ne permettent pas d'envisager à court terme l'encaissement de dividendes.

Au vu de ce qui précède, la situation devra être examinée avec attention ces prochaines années. En effet, les enjeux relatifs à l'ouverture du marché de l'électricité et à la sécurisation de l'approvisionnement du canton en électricité, ainsi que les importants investissements prévus ces prochaines années dans le renouvellement des réseaux, dans le domaine des énergies renouvelables (notamment la géothermie) ainsi que dans le projet FTTH nécessitent pour les SIG de disposer d'une structure financière solide. Le montant estimé de ces investissements se monte à 1,4 milliard de francs jusqu'en 2016. La recapitalisation du groupe SIG à l'intérieur de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) va également nécessiter des apports estimés aujourd'hui entre 350 et 400 millions de francs.

Le rapport annuel de gestion et le rapport de développement durable rendent compte de manière complète et détaillée du résultat de l'exercice et de la vie de l'entreprise durant celui-ci, et toutes explications complémentaires éventuelles ne manqueront pas d'être données en commission.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

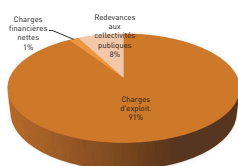
Annexes :

- 1) *Tableaux des données essentielles concernant les états financiers consolidés des SIG en 2011*
- 2) *Compte-rendu financier 2011*

Données essentielles

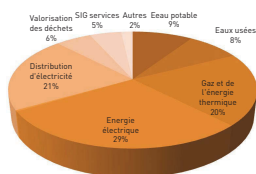
Principaux postes du compte de résultat (valeurs en MCHF)

Proportion du total des charges



	2011	2010	Variation en %
Produits	1'054	1'026	3
Charges	-932	-902	3
Résultat opérationnel	122	124	-2
Produits / (charges) financières nettes	-17	9	-289
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-99	68	-246
Redevances aux collectivités publiques	-79	-78	1
Résultat net du groupe	-73	123	-159

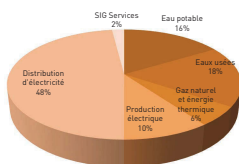
Produits par secteur d'activités (valeurs en MCHF)



	2011	2010	Variation en %
Eau potable	98	100	-2
Eaux usées	86	74	16
Gaz naturel et énergie thermique	212	215	-1
Energie électrique	303	299	1
Production électrique	4	3	33
Distribution d'électricité	222	210	6
Valorisation des déchets	58	56	4
SIG Services	52	49	6
Autres	19	20	-5
Total des produits	1'054	1'026	3

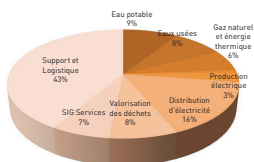
Eau potable en Mios de m ³	56	57	-2
Eaux usées en Mios de m ³	73	80	-9
Gaz naturel en GWh	2'358	2'694	-12
Energie thermique en GWh	201	190	6
Electricité en GWh	2'860	2'886	-1
Télécom	381	343	11
Déchets en Ktonnes	237	241	-2

Résultat opérationnel (EBIT) par secteur d'activité (valeur en MCHF)



	2011	2010	Variation en %
Eau potable	23	28	-18
Eaux usées	25	14	79
Gaz naturel et énergie thermique	8	19	-58
Energie électrique	-9	2	-550
Production électrique	14	14	0
Distribution d'électricité	66	60	10
Valorisation des déchets	-1	-9	89
SIG Services	3	3	0
Autres (logistique)	-7	-7	0
Total	122	124	-2

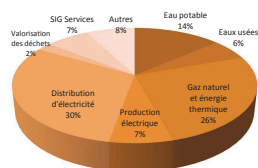
Collaborateurs par secteur d'activité (équivalent plein temps)



	2011	2010	Variation en %
Eau potable	146	146	0
Eaux usées	135	135	0
Gaz naturel et énergie thermique	100	97	3
Energie électrique	13	13	0
Production électrique	15	43	5
Distribution d'électricité	261	250	4
Valorisation des déchets	129	139	-7
SIG Services	111	107	4
Support et Logistique	666	652	2
Total des collaborateurs (sans apprentis)	1607	1581	2
Nombre d'apprentis à la rentrée (sept.)	71	65	9

Données essentielles

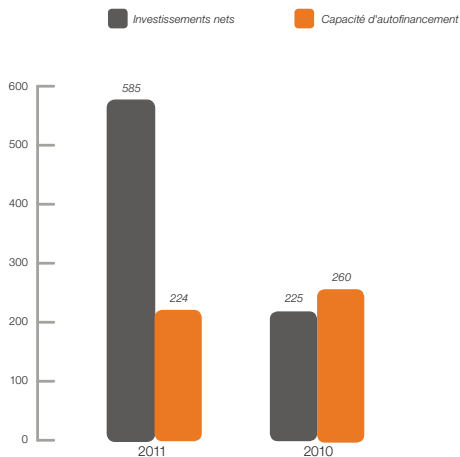
Investissements bruts par secteur d'activité (valeur en MCHF)



	2011	2010	Variation en %
Eau potable	30	29	3
Eaux usées	13	19	-32
Gaz naturel et énergie thermique	58	54	7
Production électrique	16	10	60
Distribution d'électricité	67	62	8
Valorisation des déchets	5	11	-55
SIG Services	15	31	-52
Autres	17	16	6
Total des investissements *	221	232	-5

* Sont pris en compte dans ce tableau les investissements corporels et incorporels, ainsi que les autres investissements

Investissements nets et capacité d'autofinancement (valeur en MCHF)



Date de dépôt : 29 mai 2012

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Roger Deneys

Mesdames et
Messieurs les députés,

Soyons clairs : SIG est une entreprise compétente, rentable, conciliant à la fois un souci de bonne gestion et un sens aigu de l'intérêt général dans une perspective d'équilibre et de croissance raisonnée à moyen et long termes. Ses dirigeants, son directeur général M. Hurter en particulier, ont su développer une vision cohérente de l'avenir de l'entreprise alors que sa taille est somme toute bien modeste au regard des mastodontes suisses ou européens du secteur, ce qui n'est pas sans faire planer quelques nuages sur l'indépendance de l'entreprise dans une perspective d'ouverture croissante – mais absurde pour des biens et services de première nécessité – du marché des énergies à la concurrence.

Considérant les comptes et la gestion menés par l'entreprise SIG, le projet de loi 10951 pourrait donc être accepté sans problème.

Mais nonobstant les qualités intrinsèques de SIG qui devraient lui permettre d'affronter sereinement l'avenir, l'implication du Conseil d'Etat et, dans une moindre mesure, celle de notre Grand Conseil dans la gestion opérationnelle de l'entreprise viennent pourtant ternir gravement la situation.

En l'occurrence, la décision du Grand Conseil de voter le 15 décembre 2011 le PL 10900 déposé le 8 décembre 2011 (sic !) par le Conseil d'Etat (qui se gargarise pourtant de principes « d'indépendance » et de « bonne gouvernance » des établissements publics autonomes), puis dans la foulée le budget 2012 de SIG en diminuant de 60 millions de francs le résultat net (« bénéfice ») de l'entreprise, le faisant passer de 93,2 millions à 33,2 millions au prétexte de tirer des recettes supplémentaires des redevances pour utilisation du domaine public n'est pas de nature à nous rassurer. Mais cet épisode ne concerne pas 2011 et n'entre donc pas en ligne au sujet du PL 10951 dont nous nous occupons maintenant.

Par contre, la décision du Conseil d'Etat d'autoriser en décembre 2011 le rachat d'une participation stratégique (mais non dénuée de risques) de

15,05% dans la société EDH (Energiedienst Holding AG) à ENBW (Energie Baden-Württemberg), via un emprunt complémentaire de 280 millions de francs est inacceptable lorsqu'elle s'accompagne dans le même temps d'une « obligation » (les bases légales, si elles existent, en sont peu claires) de renoncement, après plus de 8 ans d'étude, au projet de centrale chaleur force CCF envisagé par SIG à Genève.

Si l'investissement dans EDH, une opportunité, est intéressant, il n'en demeure pas moins que, d'un point de vue stratégique, rien ne l'oppose à la poursuite simultanée du projet de réalisation d'une CCF à Genève.

SIG a d'ailleurs eu maintes occasions de nous rappeler les vertus de la politique du « ET » : tout à la fois favoriser les économies d'énergie, développer les énergies renouvelables, acheter de l'énergie principalement via des engagements à long terme et accroître notre efficacité énergétique (cf. p. 115 du rapport de mon excellente collègue Marie Salima Moyard sur la résolution 569 et la motion 1831, diapositive « *Cohérence des politiques énergétiques / Quatre axes complémentaires et indispensables* »).

La conseillère d'Etat chargée de l'Energie, M^{me} Isabel Rochat, a aussi eu maintes occasions de nous le rappeler, avec conviction semblait-il, tant en séance plénière du Grand Conseil que lors des travaux de la Commission de l'énergie.

Avant de changer d'avis de manière incompréhensible et en interférant de façon inappropriée dans la gestion opérationnelle de SIG.

Or, la complémentarité d'une opération de rachat de production hydraulique existante sur le Rhin et en Valais (opération qui consiste essentiellement à accroître la capacité de production de SIG en électricité « propre » sans pour autant augmenter la capacité totale de production d'électricité) avec une opération permettant, elle, d'augmenter la capacité de production localement, tout en réduisant les émissions de CO₂, est évidente : il s'agit de garantir un approvisionnement globalement sûr et aussi de faire face à l'augmentation de la demande, dont il est trop facile de faire peser les conséquences sur d'autres : centrales au charbon ou gaz ailleurs en Europe, centrales nucléaires en France, etc.

Cette décision est encore moins compréhensible quand on sait que la réalisation de la centrale chaleur force permettait, contrairement à un rachat de participation, d'investir plus de 200 millions de francs dans l'économie genevoise, ce qui n'est pas négligeable compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

Le conseil d'administration de SIG a d'ailleurs eu l'occasion d'exprimer son « étonnement » suite à la décision du Conseil d'Etat dans

un courrier adressé par son président à la Commission de l'énergie le 23 février 2012 (cf. annexe).

A noter également que, selon M. Ruegg, directeur financier de SIG, les coûts de la CCF en études, etc., se montent aujourd'hui à 4 millions de francs, ce montant ne comprenant cependant ni les séances du Conseil d'administration de SIG consacrés à cet objet, ni le volet politique et parlementaire (séances de Commission, séances plénières, séances des exécutifs, au moins pour le Canton et la Commune de Vernier).

Relevons encore que – outre les problèmes identifiés de la valorisation de la participation dans Alpiq et de la recapitalisation de la caisse de pension - si l'investissement dans EDH semble intéressant, il reste encore quelques inquiétudes qui devront être levées prochainement pour vérifier sa pertinence définitive :

– **Le prix payé pour cet investissement est-il le bon ?**

S'agissant d'une opportunité offerte en raison des besoins importants et surtout urgents de liquidités de EnBW, le prix payé pour cette participation est-il correct ? Les premiers éléments de réponse apportés par M. Ruegg semblent certes convaincants (cours de l'euro peu élevé, prix de l'électricité peu élevé).

– **Les besoins encore importants en liquidités de EnBW pour démanteler 2 centrales nucléaires n'auront-ils pas d'effets néfastes sur cette participation ?**

En commission, M. Ruegg a déclaré « *qu'EDH est une holding suisse qui possède des barrages sur le Rhin et dans le Haut-Valais et qui a un réseau de basse distribution dans le Haut-Valais et dans le Bas-Wurtemberg. [...] C'est la société allemande ENBW qui possédait 83% d'EDH qui a eu des problèmes en raison de l'arrêt de plusieurs de ses réacteurs nucléaires et de la problématique conjoncturelle des centrales thermiques. [...] ENBW a diminué sa participation à EDH à 60%. [...] Si ENBW souhaite vendre plus en raison de ses difficultés, les SIG auront alors une très belle opportunité. [...] Des accords non contraignants ont été signés entre ENBW et les SIG et ces derniers ont la possibilité de faire une proposition de rachat sur les parts cotées en bourse. [...] cela impliquerait dès lors la possibilité d'accéder aux barrages grâce à une convention d'actionnaires.* »

Cependant 18% supplémentaires d'EDH représentent 400 millions de francs (qui ne seraient encore une fois pas investis dans l'économie genevoise) et on peut se demander comment les SIG feront pour financer une participation supplémentaire. De plus, ENBW ayant deux centrales nucléaires à démanteler, ce qui représente un coût très important, on peut se demander si

elle ne cherchera pas à vendre ses actions au plus offrant et donc à un partenaire ayant potentiellement des intérêts stratégiques divergents de ceux de SIG. On peut par exemple penser à une vente à EDF...

Au vu de ce qui précède et compte tenu de l'interférence inadéquate du Conseil d'Etat dans la gestion opérationnelle de SIG en 2011 et de ses conséquences sur les comptes, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de refuser ce projet de loi.

Annexe : courrier de M. Daniel Mouchet, président du Conseil d'administration de SIG au président de la Commission de l'énergie.

COPIE



GRAND CONSEIL	
Expédié le : 24-2-12	Visa : RIP
Par poste	Par courriel
Président X	Députés (100)
Commissaires X	Bureau
Secrétariat	Archives X
Commission : de l'énergie	
Copie à :	
Divers :	

Florian GANDER
 Monsieur Philippe MOREL
 Président de la Commission de l'Energie et SI
 Case postale 3970
 1211 Genève 3

Contact Daniel Mouchet
 022 420 7001
 daniel.mouchet@sig-ge.ch

Référence PE/DMT/VRH

Genève, le 23 février 2012

Production électrique

Monsieur le Président,

SIG a été convoquée devant votre Commission pour faire le point sur les différents projets genevois visant à la réalisation d'installations de production d'énergie électrique. En préparation à cette séance, et au nom du Conseil d'administration de SIG, je me dois de vous informer de ce qui suit.

Services Industriels
 de Genève
 CH, du Château-Blanch 2
 Le Lignon

Correspondance
 SIG Service Clients
 Case postale 2777
 1211 Genève 2

www.mieuxvivresig.ch

Fin 2011, le Conseil d'administration de SIG a décidé l'acquisition de 15% des actions de la société suisse EDH S.A., couplée à un contrat d'approvisionnement par EnBW, de 10 ans, sécurisant l'approvisionnement de Genève à hauteur de 15% de sa consommation pour les années 2015-2025. Pour le Conseil d'administration, il était clair à ce moment que cette opération rapprochait SIG de sa Vision 2040 au niveau de l'objectif de réduction de sa dépendance énergétique plus rapidement que prévu, sans pour autant rendre caducs d'autres projets, notamment la Centrale chaleur force. Par conséquent, le Conseil d'administration de SIG a été désagréablement surpris d'apprendre que le Conseil d'Etat avait décidé de revenir sur sa décision de soutenir la construction de ladite centrale, cela sans concertation préalable, ce qui ne correspond pas aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.

PARTENAIRES
 swisspower



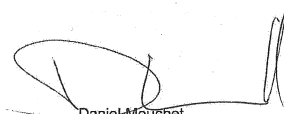
Cet épisode vient s'ajouter à d'autres épisodes qui ont également heurté le Conseil d'administration, principalement la ponction de 120 MCHF sur trois ans dans les résultats de SIG, sans possibilité de répercussion sur ses tarifs. Cette rémunération extraordinaire, dont les communes, également propriétaire de SIG (45%) ne profitent pas, est une décision lourde de conséquences à long terme pour l'entreprise, qu'il s'agisse de ses possibilités d'investissement ou de la confiance qu'elle inspire à ses partenaires, financiers ou autres.

En ce qui concerne la Centrale chaleur force, SIG a déposé, il y a 5 ans déjà, une demande d'autorisation préalable de construire. Son objectif est de produire de la chaleur mais aussi de l'énergie électrique sur le site du Lignon. Ce projet a fait l'objet de travaux conséquents au sein de SIG, des services de l'Etat, mais également de votre Commission. En parallèle, d'autres projets de plus petite envergure ont été envisagés, dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur de SIG, de la réalisation d'infrastructures liées à de grands projets (CEVA, Chapelle-les Sciers), etc.

Aujourd'hui la Centrale chaleur force est remise en cause et il est demandé à SIG de produire un projet alternatif, sous la forme d'entités de production décentralisées. Ce sera l'objet de notre présentation devant votre Commission, étant relevé que le Conseil d'administration de SIG n'a pas encore bénéficié de ces informations et ne s'est donc pas prononcé sur l'évolution de sa stratégie. Le Conseil d'administration, estime que les bonnes pratiques en matière de gouvernance auraient voulu que le dossier lui soit préalablement soumis, pour information et décision. Cependant, il apparaît évident que les réflexions et les échanges en matière de stratégie énergétique doivent se faire au niveau parlementaire comme au niveau du Conseil d'administration de SIG.

Dans ce contexte particulier et face à la décision du Conseil d'Etat, notre Conseil d'administration a tenu à vous faire part de ces précisions. Je serai personnellement présent lors de la rencontre agendée au 2 mars 2012, accompagné de MM. André Hurter et Pascal Abbet et me propose d'exposer brièvement cette position du Conseil d'administration de SIG aux membres de votre Commission.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Daniel Mouchet
Président

Copie à : Mme Isabel Rochat, Conseillère d'Etat chargée du DSPE
M. André Hurter, Directeur général de SIG